



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 08 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à au BEFFROI de Rue, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	91

DELIBERATION N° DE_2024_005
<i>approbation de la CTG avec la CAF</i>

Date de la convocation
30 janvier 2024

Date d'affichage
30 janvier 2024

VOTES
EXPRIMES : 89
POUR : 88
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 1
NPPV : 1

Présents : Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault Bourgeois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Vincent Mailly (BOUFFLERS), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric Farcy (CANCHY), Monsieur Maurice Crepin (COCQUEREL), Monsieur Hervé Level (CRAMONT), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis Labry (DOMINOIS), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe Sellier (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy Tack (FAVIERES), Monsieur Dominique Miramont (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée Van Riek Onghena (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude Dulys (FRANCIERES), Monsieur Bruno Guillot (FROYELLES), Madame Odile Doublet (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noël (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane Deleens (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Gérard Gallet (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY-BOUCART (NOUVION), M

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2024
080-200070936-DE_2024_005-DE

Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Béatrice GUILLOUT (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES) représenté par Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU) représenté par Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT) représenté par Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY) représenté par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND) représentée par Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représentée par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Henri POUPART (PONTHEU), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

Excusé(s) : Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : approbation de la CTG avec la CAF

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu les statuts de la communauté de communes, en leur vers

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2024
080-200070936-DE_2024_005-DE

les compétences petite enfance, scolaire, périscolaire, enfance jeunesse,
Vu la délibération N°DE_2021_0147 du conseil communautaire de la Communauté de communes du
14/12/2021 « Services à la Population – Convention territoriale Globale – CTG » ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 9 janvier 2024 et du 29 janvier 2024 ;

Le président expose aux membres du conseil communautaire :

Il est précisé que l'actuelle convention territoriale globale jointe en annexe :

- Couvre les domaines de la petite enfance, l'enfance-jeunesse (ALSH) et le périscolaire ;
- Apporte des financements CAF sur ces thématiques ;
- Énonce un « projet stratégique global » commun visant à apporter « une politique sociale de proximité » et des réponses locales aux besoins de la population ;
- Vise à accompagner les parents dans la recherche de leur équilibre vie privé/professionnelle, la fonction parentale, la relation à l'environnement, et le cadre de vie ;
- Aide au développement de l'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi des parents dans ses objectifs,
- Permet d'ouvrir un droit à des bonus (participations financières particulières sous conditions).

Il est rappelé la demande de la CAF de la Somme, pour des motifs d'organisation interne et de plan de charge, de prolonger d'une année ladite CTG soit une échéance au 31/12/2026.

Les financements qui s'y joignent sont maintenus et prolongés d'une année et qu'il n'y a aucune incidence à cette prolongation.

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- D'approuver l'avenant de prolongation d'une année de l'actuelle convention territoriale globale en vigueur pour la période 2021 – 2025 , à conclure avec la CAF de la Somme, portant ainsi l'échéance au 31 décembre 2026 ;
- De donner délégation au président pour signer tout acte en découlant.

Résultats des votes

Pour : 88

Farcy Pascal
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude représenté par Bost Patrick
Bourgeois Thibaut
Dufour Grégory
Mailly Vincent
Bordret Xavier
Mouton Eric
Cat René représenté par Béron Maïté
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Hecquet James représenté par Marcassin Daniel
Level Hervé
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Klapsia Michel représenté par Poupart Patricia
Labry Jean-Louis
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 09/02/2024 080-200070936-DE_2024_005-DE

Alexandre Isabelle
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Guillot Bruno
Fauconnier Daniel représenté par Farcy Pascal
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal représenté par Pouilly Alain
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Dulary Murielle représentée par Mailly Vincent
Pierrin Philippe
Gallet Gérard
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Conty José
Forestier Maurice
Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Monflier Bernard
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Poupart Henri suppléée par Guillout Béatrice
Roucoux Annie
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Carouge Gisèle représentée par Hareux Dany
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Nester Paul
Wattebled Rachel représentée par Nester Paul

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 09/02/2024

080-200070936-DE_2024_005-DE

Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent représenté par Doyer Mathieu
Riquet Michel
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 1
Taeck Guy

Abstention : 1
Farcy Eric

Ne prend/prennent pas part au vote : 1
Miramont Dominique

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2024
080-200070936-DE_2024_005-DE